



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juillet 2019

Présents : Mesdames Nathalie MELLIER, Corinne GAMBIER, Valérie de l'Hamaide, Dominique VILLERET, Joëlle SANS, Myriam PATTEUX, Florence VASSAL, Marie-José DEVERGIE, Amandine ROUCHAUSSE.

Messieurs Christophe de l'Hamaide, Hervé SINNAEVE, Jean-Marie SMET, Pascal DROUARD, Pascal SANGLIER,

Absents Excusés : Messieurs Jean-Pierre COMPAROT (a donné pouvoir à Mme Florence VASSAL), Guy COCAGNE ( a donné pouvoir à Mme Joëlle SANS ), Bernard BOULET(a donné pouvoir à Mme Amandine Rouchaussé ), Philippe GODALIER( a donné pouvoir à Mme Valérie de l'Hamaide) , Jean Jacques PHILIPPART ( a donné pouvoir à M. Christophe de l'Hamaide).

Secrétaire : Madame Dominique VILLERET

\*\*\*\*\*

Le Conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 14 mars 2019

### 1. Cession de Terrain / Déclassement domaine public

Afin de réaligner les limites du chemin des bœufs, un échange de terrain au profit de la commune est envisagé avec le propriétaire de la parcelle AO99.

Les volumes correspondants sont de 1a70ca et de 20ca selon les plans du géomètre expert.

Les 20ca cédé appartenant au domaine public, ils doivent faire l'objet d'un déclassement et d'une intégration au domaine privé de la commune.

Une portion de chemin ne menant nulle part située entre le 5 et le 7 de la rue de Dieppe n'est plus du tout entretenue.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal décide :

- De prononcer le déclassement en partie du chemin du pont des bœufs ainsi que le déclassement de l'impasse située entre les parcelles AE 150 – 50 et 51 ;
- D'échanger avec Monsieur Dewanckel la partie déclassée du chemin des boeufs

### 2. Acquisition armoire - chambre froide pour la salle polyvalente ( petite salle des fêtes )

La chambre froide actuelle de la petite salle des fêtes est trop juste ; Il y en avait 2 auparavant, l'ancienne chambre de la grande salle qui y avait été recyclée a rendu l'âme.

Nous avons l'occasion d'acquérir une chambre froide révisée .

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité l'achat de cette armoire d'occasion pour un montant de 1000 €.

### 3. **Logement Communal**

Un logement situé dans une enceinte scolaire est actuellement occupé au 5 rue de l'église par une personne ne faisant pas partie de l'éducation nationale et n'étant plus employé de la commune. Ceci est en contradiction avec la jurisprudence.

Il est proposé de résilier le bail, et de demander une libération des locaux pour le 31/12/2019

Le logement situé au dessus de la médiathèque est occupé par des locataires qui ont toujours présenté des difficultés à régler leur loyer.

Le gestionnaire (Maître Coeuillet ) nous informe qu'il n'a aucun règlement depuis le mois de janvier, malgré passage d'un huissier. Il nous demande des instructions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Demande la résiliation du bail 5 rue de l'église au 31 décembre 2019
- Demande la mise en place de la procédure d'expulsion des locataires rue de Dieppe

### 4. **Mise en place régie cantine**

La gestion de la cantine est une tâche chronophage au secrétariat de mairie, que ce soit pour les inscriptions ou pour la facturation.

Afin d'améliorer le service, il est prévu de déployer le système périscoweb, qui permettra les inscriptions sur internet, et le paiement de même, par carte bleue, sans dégradation des modalités d'emploi (modifications possibles jusqu'à la veille 10h ).

Ce système nécessite la mise en place d'une régie de recette.

D'autre part, Nous devons mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne. Il est proposé de mettre en place PayFiP, l'offre de paiement proposé par la DGFIP en utilisant le site sécurisé <http://www.tipi.budget.gouv.fr>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve cette démarche à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### 5. **PCAET**

OBJET : Qualité de l'air dans les écoles

Les gestionnaires de structures doivent obligatoirement répondre à la loi portant engagement national pour l'environnement en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L.221-8 et R. 221—30).

Les enfants peuvent en effet être exposés dans les écoles et les lieux d'accueil à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis propose à l'ensemble des 53 communes de son territoire une autoévaluation de la qualité de l'air en partenariat avec Atmo Hauts-de-France (association du réseau national de la qualité de l'air), dans le cadre du déploiement du plan climat air énergie territorial et reste entièrement gratuite.

Elle repose sur le programme Aère-toi, qui se déroule en 3 temps :

1 — une réunion d’information et de présentation de la démarche ;

2 — une journée de formation pour les référents techniques ;

3 - un accompagnement dans la construction d’un plan d’actions.

Après avoir en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil donne son accord pour bénéficier de l’accompagnement de la Communauté d’Agglomération du Beauvaisis

#### **6. Programmation travaux eaux pluviales**

Dans le cadre du programme d’investissement en matière d’eaux pluviales urbaines pour l’année 2019, une opération a été étudiée par la CAB . qui assurera la maîtrise d’ouvrage. Les études et travaux liés a ce programme sont financées à hauteur de 50 % du montant des dépenses HT par la CAB.

Le coût estimatif global de ces travaux d’assainissement pluvial s’élève à 2 520,61 € TTC.

Le détail de cette opération est repris dans le tableau ci-après :

<b>Libellé de l’opération</b>	<b>Montant des travaux € TTC</b>	<b>Montant à la charge de la CAB €</b>	<b>Montant à la charge de la commune €</b>
Aménagement pour l’amélioration du remplissage d'un bassin de gestion des eaux pluviales existant – hameau de Courroy	2 520,61	1 470,36	1 050,25

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d’approuver le plan de financement et le lancement de cette opération d’assainissement pluvial ;
- d’inscrire au budget communal 2019, la somme de 1 050,25 € au titre du fonds de concours d’investissement pluvial de la communauté d’agglomération du Beauvaisis ;
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la communauté d’agglomération du Beauvaisis.

#### **7. Prêt dossier C3**

Après acceptation des dossiers de subvention, le chantier d’élargissement du C3 sera lancé au mois d’août. Le plan de financement est de 206 000 Euros.

L’échéancier de trésorerie et les délais de paiement des subventions et le FCTVA à N+1 nécessitent un prêt de trésorerie, comme cela avait été présenté au mois de mars.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve cette démarche à l’unanimité,

autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération,

## 8. Convention ADICO RGPD

Afin de répondre aux obligations nées du RGPD et de la loi informatique et libertés modifiée, l'ADICO propose à la commune de Milly sur Thérain de bénéficier des services d'un délégué à la protection des données mutualisé à un tarif négocié par l'agglomération. (sous condition toutefois que 50 % au moins des communes de la CAB adhèrent à cette offre)

La prestation proposée se décompose en :

- une phase initiale, permettant notamment d'inventorier les traitements de données à caractère personnel et de constituer le registre des traitements obligatoires ;
- et un abonnement annuel dû dès la première année.

Sur la base d'une population de 1 650 habitants, la phase initiale a ainsi été négociée pour votre commune à 367,50 € HT et le coût de l'abonnement annuel a été porté à 648,00 € HT

Après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide d'accepter les services de l'ADICO et de bénéficier d'un délégué en charge du RGPD mutualisé.

## 9. RODP

Redevance d'occupation du domaine public, ENEDIS pour 209 € ( forfait pour les communes de moins de 2000 habitants )

Le conseil donne son accord pour la création de cette redevance 2019.

## 10. Décisions modificatives

Fonctionnement - 60632	petit équipement	- 2100 €
Investissements - 21578	Investissements	+ 2100 €

Achat d'un rotofil, scie circulaire, taille haie (récupération de TVA )

## 11. Questions diverses

L'école du Thérinet de Milly sur Thérain accueillera en septembre près de 205 enfants. Nous avons été informés par monsieur l'inspecteur d'académie de la création d'un poste, et donc d'une nouvelle classe. Nous avons installé cette classe dans la salle informatique, située au rez-de chaussée de l'ancienne mairie .

**Le Maire,**  
Christophe de l'Hamaide

